

# FORUM DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

**L'Insertion par l'Activité Economique** est un outil dont l'objectif principal est de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté par la mise en situation professionnelle. Les personnes bénéficient d'un contrat de travail et doivent, en retour, respecter les obligations de tout salarié (ponctualité, production de bien ou de service, respect des consignes...).

**L'IAE** facilite le retour à l'emploi de personnes qui, sans aide, ne pourraient pas accéder directement au marché du travail. Le passage dans une structure de l'IAE est l'occasion d'offrir un accompagnement individualisé pour faciliter un retour à l'emploi durable en travaillant sur les difficultés des personnes (par exemple, problème de mobilité, insuffisance de formation...).

L'IAE n'est jamais une fin en soi ; la durée de l'accompagnement associée à un contrat de travail est limitée dans le temps à deux ans maximum.

**Quatre types de structures de l'IAE permettent une réponse adaptée à chaque situation :**

## ⇒ LE CHANTIER D'INSERTION

Propose un contrat à temps partiel (24 h hebdomadaire) aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

### En 2016

- ⇒ 8 structures
- ⇒ 499 salariés
- ⇒ 188 Equivalents Temps Plein

## ⇒ L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE

Propose des missions courtes aux personnes (quelques heures en général) pour effectuer des travaux ponctuels auprès de particuliers, de collectivités locales et parfois d'entreprises. Ces missions permettent aux personnes un retour progressif et adapté à l'activité salariée.

### En 2016

- ⇒ 5 structures
- ⇒ 860 salariés mises à disposition
- ⇒ 110 Equivalents Temps Plein

## ⇒ L'ENTREPRISE D'INSERTION

Offre en général des contrats de travail à temps plein ; les exigences en termes de productivité sont très proches d'une entreprise de droit commun mais les salariés bénéficient d'un accompagnement individualisé pour préparer leur retour durable dans l'emploi.

### En 2016

- ⇒ 3 structures
- ⇒ 33 salariés
- ⇒ 13 Equivalents Temps Plein

## ⇒ L'ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Fonctionne exactement comme une entreprise de travail temporaire classique en offrant la possibilité aux personnes en difficulté de bénéficier de missions d'intérim ; un accompagnement renforcé augmente les chances que ces missions soient réussies, pour l'entreprise utilisatrice comme pour le salarié bénéficiaire.

### En 2016

- ⇒ 2 structures
- ⇒ 196 salariés en contrat d'intérim
- ⇒ 56 Equivalents Temps Plein

Afin de mieux découvrir l'importance de ce secteur d'activité dans le Cher, l'UD Directe du Cher, en partenariat avec la CCI, Pôle Emploi, le Conseil Départemental, l'ensemble des structures de l'IAE du département et la facilitatrice « clauses sociales » portée par BGE Cher organisent **un forum le 22 septembre de 9h à 17h dans le hall d'accueil de la CCI du Cher**. Le Forum sera inauguré par Madame la Préfète et par Monsieur le Président du Conseil Départemental. L'ensemble des structures présenteront leurs activités. Deux tables rondes seront organisées avec de nombreux témoignages : le matin à l'attention des collectivités locales et l'après-midi à l'attention des entreprises.